

SAINT  
FRANÇOIS  
XAVIER  
DE  
BROMPTON

# Revue municipale

Volume 23



Au nom de votre conseil municipal, nous aimerions vous faire part de quelques dossiers réalisés ou en cours de réalisation.

La municipalité a reçu une subvention de 2 500 \$ du député de Johnson dans le cadre du programme de soutien à l'action bénévole. Par ailleurs, des travaux seront réalisés dans les prochains jours au terrain de balle. Les deux abris, des joueurs et des marqueurs, seront reculés d'environ 1,5 mètre et le toit de l'abri des marqueurs sera refait. Des travaux de drainage seront également effectués. Un dossier est en cours d'analyse pour que des clôtures neuves soient installées en considérant une nouvelle dimension du terrain de balle. Lors de la dernière séance du conseil, un module de jeu a été acheté lequel doit être installé d'ici six semaines. Vous remarquerez également que des investissements ont été faits au terrain de volleyball : des travaux de drainage et le remplacement complet du sable amortissement.

La municipalité a aussi participé à l'installation de nouveaux modules de jeu au parc-école.

En ce qui concerne la voirie, nous sommes actuellement en appel d'offre pour finaliser le pavage du chemin de la Rivière Sud sur une distance d'environ 945 mètres. Des travaux préparatoires sont nécessaires et doivent être effectués sous peu. Les travaux de pavage doivent être réalisés au plus tard pour le 31 octobre 2010 et ceux-ci seront payés par la réserve des Carrières-Sablières. L'ouverture des soumissions se fait le 1<sup>er</sup> octobre et le conseil doit rendre sa décision à la séance du 4 octobre 2010.

Le député de Johnson a annoncé une subvention de 8 000 \$ pour l'amélioration des chemins municipaux. Ces argents seront investis sur la rue de l'Église Est pour poursuivre le rapiéçage effectué en 2009. Des travaux de correction sont également effectués sur une partie de la rue Frappier.

Dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2010-2013), le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a annoncé une subvention de 724 070 \$ dans sa correspondance du 14 juin 2010. Dans le cadre de cette entente, la municipalité doit investir une somme approximative de 228 368 \$ pour les trois prochaines années. Le conseil établira des priorités pour que des travaux de voirie sur différents chemins municipaux soient effectués d'ici le 31 décembre 2013. Le plan d'intervention 2006 doit être revu et ce dernier nécessite l'approbation du gouvernement avant la réalisation des travaux.

Nous vous informons également que la municipalité a conclu une entente avec le ministère des Transports pour effectuer le déneigement de la Route 249 et du chemin Kingsbury-Saint-François dès l'hiver 2010. Notre service de voirie assumera donc l'entretien hivernal de ces routes sur une distance de 26,63 kilomètres. Les dépenses autorisées pour l'entretien de ces chemins sont assumées par le revenu du contrat.

Finalement, une orientation différente a été définie par le nouveau conseil d'administration du Jardin des Sages. Le dossier est en développement et vous devriez être informés prochainement des étapes pour la concrétisation de ce projet.

Claude Sylvain, maire



# PRÉVENTIONNISTE



Bonjour. Je me présente, Guillaume La Madeleine, préventionniste pour le service d'incendie de Saint-François-Xavier-de-Brompton depuis juin dernier. J'ai suivi ma formation de préventionniste au CÉGEP de Sherbrooke. Je suis pompier depuis neuf ans. Mon rôle principal est d'effectuer les visites résidentielles. Les visites de prévention dans les résidences visent à promouvoir, auprès de la population, des gestes préventifs pour éliminer les risques d'incendie à la maison, à mieux faire connaître la réglementation municipale en matière d'incendie et à vérifier, le cas échéant, dans quelles mesures les gens s'y conforment et à faire ou à mettre à jour un portrait des risques d'incendie auxquels le service d'incendie peut être confronté (propane, produits inflammables, poêle à bois, etc.). Les visites de prévention sont aussi, dans une certaine mesure, une opération de relations publiques pour le service d'incendie. Elles sont l'occasion d'établir un contact privilégié et un lien de confiance avec la population ainsi que de démontrer le professionnalisme et le dynamisme du service.

Pendant les visites, je vérifie plusieurs points dont les avertisseurs de fumée et les détecteurs de monoxyde de carbone (CO). Ces deux points font partie de la réglementation municipale. Les avertisseurs doivent être installés à chaque étage, y compris au sous-sol sauf si c'est un vide sanitaire, à l'extérieur des pièces, près des chambres à coucher. Ils ne doivent pas être installés trop près de la cuisine ou de la salle de bain, pour éviter des déclenchements accidentels fréquents. Ils doivent être situés au plafond, à un minimum de 10 cm du mur ou sur le mur à une distance de 10 à 30 cm du plafond. Un avertisseur devrait aussi être installé dans les pièces où la porte est habituellement fermée.

Dans les maisons, les sources de CO sont nombreuses, particulièrement avec un garage attenant à la maison, si on utilise une fournaise à l'huile ou au gaz, un foyer, un poêle à bois ou à combustion lente. Les avertisseurs de CO doivent être installés à l'étage, près des chambres à coucher.

Les derniers points à vérifier sont le système électrique et le système de chauffage. Les installations électriques d'une maison peuvent présenter d'importants risques d'incendie à cause de défaillances électriques, de surcharge des circuits, d'installations en mauvais état ou d'une utilisation imprudente. Plusieurs de ces incendies pourraient être évités par quelques précautions simples, une installation adéquate et une utilisation prudente des appareils électriques. C'est pourquoi il est important de vérifier quelques éléments des installations électriques de la maison lors d'une visite de prévention et de profiter de l'occasion pour rappeler quelques conseils car l'utilisation de l'électricité exige de la prudence. Chaque année, les appareils de chauffage, permanents ou d'appoint, sont la cause de nombreux incendies. Ils sont le plus souvent le résultat d'une installation inadéquate, d'une mauvaise utilisation et du manque d'entretien du système de chauffage ou de la cheminée.

J'effectue seulement un suivi en ce qui a trait à la réglementation, l'avertisseur de fumée et le détecteur de CO. J'envoie une lettre d'anomalie suite à la visite résidentielle. Vous devez me retourner cette lettre complétée à l'adresse indiquée sur celle-ci pour fermer votre dossier. Après le délai indiqué, j'appelle les gens pour leur indiquer l'importance d'un avertisseur de fumée et d'un détecteur de monoxyde de carbone dans leur résidence. Ses avertisseurs peuvent sauver vos vies. Pensez à changer les batteries aux changements d'heure.

Si vous avez des questions ou des commentaires, vous pouvez communiquer avec moi.



Guillaume La Madeleine, T.P.I.  
Service Incendie de Saint-François-Xavier-de-Brompton  
Tél : 819-845-3954 poste 6  
Fax : 819-845-7711  
[incendie@axion.ca](mailto:incendie@axion.ca)





# Suivez le courant collectif

**Économisez de l'énergie et contribuez à l'achat d'un air climatisé à haut rendement énergétique pour le centre communautaire**

Grâce à la nouvelle campagne d'Hydro-Québec pour promouvoir le **diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER**, vous pouvez faire d'une pierre deux coups : réaliser des économies d'énergie et contribuer à un projet collectif pour l'ensemble de notre communauté.

Le **diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER** vous permet d'obtenir une évaluation énergétique personnalisée de votre résidence et de vos appareils. Cette évaluation gratuite est réalisée à partir de vos réponses à un questionnaire et vous donne droit à un rapport de recommandations pour réduire votre consommation d'énergie. La nouvelle campagne régionale et communautaire, d'une durée de six mois, se déroule **jusqu'au 15 octobre 2010. EN DATE DU 18 AOÛT 2010, HYDRO-QUÉBEC ANNONCE UN MONTANT CUMULÉ POUR LE PROJET DE 4 300 \$ SUR UN OBJECTIF DE 4 464 \$. ENVIRON 146 QUESTIONNAIRES ONT ÉTÉ COMPLÉTÉS SUR UNE POSSIBILITÉ DE 465.**

## Comment y participer?

Dans le cadre de cette campagne, pour chaque rapport de recommandations émis à un citoyen, Hydro-Québec remettra à notre municipalité un montant de **35 \$** s'il est transmis en ligne ou de **30 \$** si le citoyen le renvoie par la poste. **Plus il y aura de rapports émis, plus le montant sera élevé.** Ainsi, en collaboration avec la FADOQ de Saint-François-Xavier, nous espérons convaincre au moins le tiers de nos citoyens admissibles. Si l'objectif est atteint, nous obtiendrons un montant de 6 000 \$ pour notre projet. Rien ne nous empêche de viser plus haut! Le conseil municipal a décidé d'utiliser ce montant pour installer un air climatisé à haut rendement énergétique au centre communautaire de la rue du Parc.

Tous les citoyens admissibles ont déjà reçu leur questionnaire par la poste. Toutefois, il est plus avantageux de le remplir en ligne ([www.courantcollectif.com](http://www.courantcollectif.com)). Non seulement le montant versé (35 \$) pour chaque rapport est plus important, mais il y a trois fois plus de chances de gagner le grand prix du concours, soit une Prius hybride de Toyota. Madame Rose-Aimé Boileau, du club de la FADOQ de Saint-François-Xavier offre son aide. Vous pouvez la rejoindre au 819-845-1168.

## Suivez le courant collectif.

**LE DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER, ÇA RAPPORTE À TOUS.  
VOTRE COLLABORATION EST DEMANDÉE POUR SURPASSER L'OBJECTIF  
ET NOUS VOUS EN REMERCIONS À L'AVANCE.**

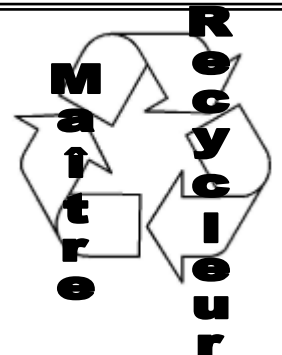


Un classificateur des Fleurons du Québec a visité la municipalité le 29 juillet 2010 afin de préparer son rapport de classification horticole. En attendant la communication des résultats attendus à l'automne, le conseil municipal souhaite former un comité permettant d'appliquer les recommandations du classificateur afin d'embellir durablement la municipalité.

Si vous êtes intéressé à vous impliquer, nous vous invitons à vous inscrire en communiquant au 819-845-3954 ou à l'adresse courriel : [info@sfxb.qc.ca](mailto:info@sfxb.qc.ca)

**Félicitations à Madame Karine Plouffe et Monsieur Éric Côté,** résidents de la municipalité qui se sont mérités le titre de *Maître Recycleur* dans le cadre du programme **Escouade Verte**.

Le travail effectué par l'éco-conseiller s'est résumé par des patrouilles régulières, l'inspection des bacs de récupération, des rencontres particulières avec des résidents, des interventions téléphoniques et des activités de sensibilisation auprès du service d'animation estivale et lors de la Saint-Jean-Baptiste. Environ 219 adresses ont été visitées.



---

**Résumé du règlement n° 2010-115, intitulé  
« Règlement relatif au plan d'urbanisme »**

---

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 21 juin 2010, la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a adopté le règlement n° 2010-115, intitulé « *Règlement relatif au plan d'urbanisme* ».

Ce règlement est entré en vigueur le 19 août 2010.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, voici un **résumé du plan d'urbanisme** de la municipalité :

**RÉSUMÉ DU PLAN D'URBANISME**

Préambule

*La municipalité de la Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton a opté pour une révision de son plan d'urbanisme pour l'année 2010 afin de permettre d'orienter l'organisation du territoire, d'harmoniser les interventions de la municipalité et des autres intervenants socioéconomiques, de favoriser la croissance économique, de minimiser les coûts d'aménagement et d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Par la même occasion et conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité a entrepris la révision de l'ensemble de ses règlements d'urbanisme que sont notamment les règlements de zonage, de lotissement et de construction afin d'assurer la mise en œuvre des grandes orientations d'aménagement édictées dans le plan d'urbanisme de la municipalité.*

Les enjeux et vocation de la municipalité

*L'enjeu d'aménagement principal pour la municipalité de la Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton est de tirer le meilleur profit des principales caractéristiques du milieu en tenant compte de son potentiel et des contraintes auxquelles il est assujéti. Les orientations d'aménagement de la municipalité prioriseront la reconnaissance et le maintien de la pratique agricole sur les terres à bon potentiel, le développement urbain respectueux du rythme de croissance souhaité par la municipalité, le tout empreint d'une considération environnementale visant à favoriser le développement durable.*

Les grandes orientations d'aménagement

*La municipalité a identifié 9 grandes orientations d'aménagement, lesquelles sont appuyées pour chacune par des objectifs sous-jacents :*

- 1- Gérer adéquatement le développement récréo-touristique, ainsi que les implantations s'y associant (9 objectifs);*
- 2- Rationaliser l'implantation de la villégiature sur le territoire de la municipalité dans le respect des caractéristiques physiques de l'environnement naturel, en fonction de la qualité des milieux de vie (5 objectifs);*
- 3- Minimiser le développement des activités commerciales et résidentielles à l'extérieur du périmètre d'urbanisation afin de renforcer l'affectation rurale et agricole (6 objectifs);*
- 4- Gérer rationnellement les ressources naturelles et intégrer de nouveaux aménagements respectueux du milieu afin de contribuer à préserver l'intégrité des secteurs où le dynamisme du terroir est présent (9 objectifs);*
- 5- Planifier l'aménagement du territoire en accordant une priorité à l'agriculture et aux entreprises œuvrant dans les portions du territoire empreintes d'un dynamisme agricole et dans les secteurs offrant un réel potentiel de développement de l'agriculture en fonction des caractéristiques du milieu et de l'occupation du sol (7 objectifs);*
- 6- Protéger et conserver le milieu naturel comme cadre de vie de qualité afin d'inciter la population à demeurer dans la région et d'attirer de nouvelles clientèles (5 objectifs);*
- 7- Renforcer l'identité régionale et mettre en commun les forces municipales (4 objectifs);*
- 8- Contrôler les coupes forestières et favoriser la cohabitation harmonieuse des usages d'exploitation et de récréation en forêt (7 objectifs);*
- 9- Améliorer l'efficacité et la sécurité du réseau de transport existant, selon un principe de développement social et économique harmonieux, au bénéfice de la collectivité (2 objectifs).*

### Les grandes affectations du sol

Les grandes affectations du sol ci-après énoncées se traduisent dans un premier temps par une représentation cartographique des vocations conférées aux différentes parties du territoire.

Le territoire comprend les 7 affectations suivantes :

Agro-forestière (AF)	Agricole (AG)	Récréo-forestière (RF)
Industrielle (I)	Communautaire (P)	Commerciale (C)
	Résidentielle (R)	

Une grille des spécifications prévoit quels sont les usages permis, les usages conditionnels et les usages interdits pour chacune des affectations ci-haut mentionnées.

### Les densités d'occupation du territoire

Le plan d'urbanisme définit les densités d'occupation du sol pour chacune des affectations qu'il prévoit. Les densités d'occupation du sol peuvent varier de basses, moyennes à fortes densités d'occupation notamment, dans ce dernier cas, pour l'affectation résidentielle.

### Contraintes à caractère naturel et d'origine anthropique

Certaines portions du territoire de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton présentent des contraintes d'aménagement :

1- Les contraintes à caractère naturel présentes sont :

- Les zones inondables de la municipalité situées le long de la rivière Saint-François, dont la majeure partie de ces zones est située entre la rivière et le chemin de la Rivière (Nord et Sud);
- La zone d'érosion correspond à une bande approximative de 50 mètres de largeur, située de chaque côté du ruisseau Saint-François;
- Les milieux humides situés en zone verte;
- Les contraintes au développement correspondent à des terrains de forte pente, à des effleurements rocheux ou à des cours d'eau et sont situées essentiellement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

2- Les contraintes d'origine anthropique présentes sont :

- Les gravières et sablières;
- Le corridor de bruit, constitué de l'autoroute 55 qui traverse la municipalité du sud-est au nord-ouest du territoire;
- Les sites des anciens dépotoirs de déchets domestiques.

### Les territoires d'intérêt écologique

1- Le seul territoire d'intérêt écologique de la municipalité est situé aux abords nord-ouest du petit lac Saint-François; ce site correspond à la rive depuis la Route 249 jusqu'à la rue du Parc. La rareté des espèces d'oiseaux répertoriées fait de ce site d'observation un endroit unique au Québec.

### Organisation et planification du transport terrestre

1- Le réseau routier du territoire municipal est bien structuré, les projets connus d'amélioration du réseau sont le doublement de l'autoroute 55, en cours de réalisation, et la correction de la signalisation à l'intersection de la Route 249 et du 2<sup>e</sup> Rang. La fluidité et la sécurité de la circulation affectées par la multiplication des accès à certaines routes commandent une intervention particulière.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé au 94, rue Principale, à Saint-François-Xavier-de-Brompton.

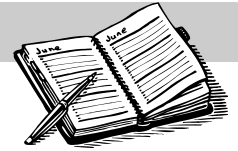
DONNÉ À SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON, CE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2010.

---

SYLVIE CHAMPAGNE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE

# A n n o n c e s

## SÉANCES DU CONSEIL



**4 octobre**                      **Les lundis à 19 h**  
**1<sup>er</sup> novembre**

**6 décembre**

Si vous désirez obtenir par courriel le projet d'ordre du jour des séances du conseil, veuillez nous transmettre votre adresse courriel à [info@sfxb.qc.ca](mailto:info@sfxb.qc.ca).

## BUREAU MUNICIPAL

Nous vous rappelons que les heures d'ouverture du bureau municipal sont de :  
10 h à 16 h, du lundi au vendredi.



## SITE INTERNET

Vous pouvez consulter le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante :  
**[www.municipalite.sfxb.qc.ca](http://www.municipalite.sfxb.qc.ca)**

Ce portail se veut une référence où vous pourrez trouver toutes sortes d'informations, telles les procès-verbaux, les règlements, les avis publics ainsi que différentes données sur les services municipaux.



## CENTRE COMMUNAUTAIRE FRANCE-GAGNON-LAPRADE

Savez-vous que le centre communautaire est disponible pour location?  
Cette salle peut contenir 150 personnes.  
Informez-vous auprès de Madame Céline Couture au 819-845-3552.



## LICENCE POUR CHIEN

Votre chien a-t-il sa licence?  
Pour rejoindre le contrôleur de chien, Sylvie Blais, composez le 819-575-4151.



## GROS REBUTS

La prochaine collecte des gros rebuts aura lieu le jeudi,  
**14 octobre 2010**



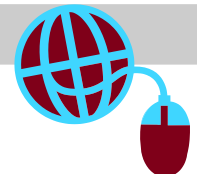
## COLLECTE SÉLECTIVE ET MATIÈRES RÉSIDUELLES

30 septembre                      11 et 25 novembre  
14 et 28 octobre    9 et 23 décembre  
Nous vous rappelons que les bacs doivent être placés  
avant 7 h Am le jour de la cueillette.



## INTERNET SANS FIL - - - G R A T U I T

Vous pouvez désormais avoir accès à Internet sans fil haute vitesse gratuitement au bureau municipal. Vous n'avez qu'à demander votre mot de passe à l'accueil et profiter de ce service offert par la municipalité.



## RÈGLEMENTS D'URBANISME

Une révision complète des règlements et du plan d'urbanisme a été effectuée durant les derniers mois. Ceux-ci sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2010. Pour plus de détails sur la conformité de vos projets, contactez l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics ou visitez le site Internet sous l'onglet règlements à l'adresse :  
[www.municipalite.sfxb.qc.ca](http://www.municipalite.sfxb.qc.ca).



# Ann n n o n c e s

## NOUVEAUX RÉSIDENTS

La municipalité tient à souhaiter la bienvenue aux nouveaux résidents.

Stéphane Bourgeois	Serge Lévesque	Isabelle Côté
Martine Beaudin	Jean-Paul Beauvais	Valérie Vienat
Daniel St-Laurent	Boby Lefebvre	Stéphanie Roy
Alain Bernier	Pierre-Luc Veilleux	Nadia Bouthillier
Lise Lacasse	Jacques L'Espérance	Johanne Ancil
Ronald Sansoucy	Yannick Messier	Sabrina Fredette
Lisette Caron	Jean-Marc Ayotte	Cyndy Boisvert
Pierre-Luc Mathieu	Richard Thibault	André Maillé
Cynthia Hébert	Édith Délisle	Manon Gauthier
Michel Desautels	Serge Giguère	Jean-Guy Papillon
Christine Lalumière-Rodrigue	Guylaine Leclerc	Diane L'Espérance
Martin Labonté	Christian Trépanier	Maxime Gagné
Karoline Moreault	Marie-Ève Gagnon	Cynthia Grenier
David Boisvert	Myriam Goyette	



## RÈGLEMENT PROVINCIAL SUR LES PISCINES

Le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3.1.02, r.1) adopté par le gouvernement du Québec cet été impose pour toutes nouvelles piscines hors terre, creusées ou démontables (gonflables, etc.), d'obtenir un permis de la municipalité afin de s'assurer de la sécurité des piscines résidentielles. Qu'il y ait des enfants ou non dans votre voisinage, ne prenez pas de chance et venez chercher votre permis à la municipalité.



**Parce qu'une vie vaut bien plus qu'un permis!**

## À LA CHASSE

Saviez-vous qu'il est interdit de faire usage d'une arme à moins de 200 mètres d'une résidence dans un rayon de 90 degrés ou en direction d'un chemin public? De plus, on ne peut installer une cache à moins de 100 mètres d'un chemin public. Finalement, entre 23 h et 7 h, tout bruit dérangeant à la limite du terrain d'où provient le bruit est considéré comme une nuisance et est prohibé. Le respect de ces quelques normes permettra de pratiquer ce sport en toute sécurité et en harmonie avec votre voisinage. Bonne chasse!



## SITE D'ENFOUISSEMENT

Tous les citoyens de la municipalité utilisant les services du site d'enfouissement de la MRC du Val-Saint-François peuvent demander le remboursement des frais supplémentaires, à titre de non-membre, sur présentation d'une copie de facture. Veuillez vous adresser au bureau municipal.



## FEU FEU JOLI FEU

RAPPEL : un permis de feu est requis lorsque vous désirez faire des feux extérieurs. Le service incendie vous informe également que vous devez prévoir un délai de 2 à 3 jours ouvrables pour l'obtention de votre permis. Contactez le service incendie au 819-845-3954 poste 6.



# Announcements

## ENTENTE INTER MUNICIPALE

Une entente est intervenue entre la ville de Windsor et la municipalité afin d'offrir aux citoyens de Saint-François les cours de natation (intérieur et extérieur) et les services de la bibliothèque municipale Patrick-Dignan de Windsor. Pour votre information, les frais d'inscription pour la bibliothèque sont : jeune de moins de 18 ans : 5 \$; adulte : 10 \$; famille : 15 \$.



L'entente inter municipale relative aux loisirs et à la culture inclus également les services de baseball mineur, cadets, crosse mineure, hockey mineur, karaté, patinage artistique, patinage libre, scouts et guides, soccer mineur (intérieur et extérieur).

Pour toute information, veuillez communiquer au bureau municipal 819-845-3954.

## BIBLIOTHÈQUE

Horaire de la bibliothèque municipale Micheline-Gilbert, située à l'école Arc-en-Ciel, à compter du 8 septembre 2010 : mercredi et jeudi de 18 h 30 à 20 h.



## NOUVEL INSPECTEUR

Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur Jocelyn Leroux, nouvel inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics. Monsieur Leroux assumera ses nouvelles fonctions à compter du 4 octobre 2010. Il remplace ainsi Monsieur Dominick Faucher qui occupe désormais un emploi d'urbaniste à la MRC de Coaticook.



## SOIRÉES FOLKLORIQUES

Bienvenue à toutes et à tous!

Au centre communautaire France-Gagnon-Lalande, les vendredis soirs, une rencontre fraternelle pour s'amuser, rire et danser avec des musiciens qui jouent de l'harmonica, de la guitare, de la mandoline, du violon, de l'accordéon, du banjo et, il y a aussi des chanteurs.



La soirée débute à 19 h 30 et se termine à 23 h. L'entrée est de 4 \$.

**Prochaines soirées :**

**8 et 22 octobre**

**5 et 19 novembre**

**3 et 17 décembre**

## VERT ou BLEU?

L'Association pour la protection du lac s'interroge à savoir l'intérêt municipal d'un sondage collectif pour les actions qu'elle veut entreprendre prochainement avec l'aide de tous et chacun.

Par exemples :

- |   |                           |
|---|---------------------------|
| Une piste piétonne autour du lac                            | L'observation des oiseaux |
| L'ouverture de la plage municipale                          | Un jardin communautaire   |
| Les loisirs aquatiques tels que voile, planche, kayak, etc. |                           |
| Un échange de plantes au printemps et à l'automne           |                           |
| Un compostage municipal                                     | Un bac d'eau de pluie     |



*Association pour la protection du lac  
St-François-Xavier (Tomcod) inc.*

## SAVIEZ-VOUS QUE?

- Les engrais naturels contiennent des oligo-éléments absents dans les engrais chimiques et sont facilement assimilables par les végétaux. Les pertes par lessivage sont généralement réduites, limitant ainsi les impacts négatifs sur les sols, les nappes phréatiques et les cours d'eau.
- Le fumier de poule joue un rôle important dans l'équilibre de la vie microbienne du sol.
- Le fumier de bovin contribue à enrichir la terre en y ajoutant de l'azote.
- L'herbicyclage est une solution simple, efficace, économique et écologique à adopter; il s'agit de laisser le gazon coupé sur la pelouse. Cela constitue un excellent fertilisant naturel qui fournit le tiers des éléments minéraux nécessaires et qui prévient l'apparition d'insectes et de mauvaises herbes.
- Chaque fois que nous tirons la chasse d'eau, nous gaspillons 10 à 12 litres d'eau **POTABLE**.
- Évitez de nourrir les canards pour leur survie.